1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	INFIRMIER (E)
Emploi	INFIRMIER (E)
Métier	Profession de soins et activités paramédicales
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	PSYCHIATRIE ENFANT ADOLESCENT : PEA
Structure interne (CR - *Code et Libellé)*	Département Périnatalité et Petite enfance CR 0337
Unité fonctionnelle *(Code et Libellé)*	UF 2536 UBPPP HC

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité ; dans le cadre de ses compétences, il exerce sa fonction au sein de l'équipe pluri professionnelle de l'unité.
En l'absence du cadre de son unité de référence, il est sous la responsabilité hiérarchique du cadre qui assure la suppléance.
Hors temps de présence du cadre, il est sous la responsabilité hiérarchique des cadres du Bureau de Coordination.
L'infirmier est rattaché à la filière paramédicale soignante et relève de sa hiérarchie : Cadre Supérieur de Santé, assistant du Chef de Pôle et Coordonnateur des Soins.
Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin psychiatre responsable de l'unité de soins.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Horaires de travail en roulement de 12 semaines / 12h00 : 7h00-19h00 ou 08h00 – 20h00.
A noter :

- Travail le Week-end et les jours fériés
- Possibilité de travailler en horaire décalé en fonction de l'organisation des soins
- Gestion des plannings liée aux engagements thérapeutiques et institutionnels

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le Pôle PEA regroupe 4 Départements répartis sur l'ensemble du territoire du Vinatier (intra et extra Hospitalier) :

- Département Périnatalité 0/2 ans et petite enfance 2/5 ans.
- Département Adolescence et psychiatrie transitionnelle (PEA/psy de l'adulte).
- Département TETA : Psychotrauma de l'enfant, troubles réactionnels et de l'adaptation, troubles de l'humeur et anxieux ; dimension légale, acculturation, vulnérabilité, réactions symptomatiques de la construction de personnalité, souffrance psychoaffective avec retentissement familial.

- Département SUNRISE : Service Universitaire du Neurodéveloppement Réhabilitation Intervention et Suivi des Enfants.

Avec 5 Plateformes de soins sectorisées : Nord Rillieux, Sud Lyon 8 Monplaisir, Est Meyzieu, Ouest Perrache, Centre Villeurbanne.

Avec des unités en intra hospitalier :

- Unité d'Hospitalisation Brève pour Adolescents (UHBA),
- Unité d'hospitalisation & HDJ pour adolescents : Hubert Flavigny,
- Unité d'hospitalisation HC & HDJ : Unité Bébés Parents Psychiatrie Périnatale (UBPPP),
- Accueil et Soins pour Adolescents en Psychiatrie : ASAP,
- HDJ 6-12,
- Relais d'Accueil Familial Thérapeutique : RAFT
- Equipe mobile pour adolescents : Mouv'Ado.

En amont des Départements : la Plateforme d'évaluation et d'orientation POP est un dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation à destination des patients, des familles, des professionnels de santé et des partenaires des secteurs médico-sociaux et sociaux.
Les objectifs de POP sont d'orienter au mieux les familles en fonction des caractéristiques cliniques de la situation de leur enfant, harmoniser le parcours des soins au sein du Pôle PEA.

L'Unité d'Hospitalisation complète (UBPPP) est une unité qui accueille des dyades ou triades en crise psychique. Elle peut accueillir jusqu'à 5 dyades ou triades dont 5 berceaux, pour une durée moyenne d'hospitalisation de 1 à 3 mois. Elle fait partie du service PPE, au sein du pôle PEA de l'hôpital du Vinatier. Médecin responsable Dr PRUNAYRE

Les indications sont :

- ✓ **Souffrances pathologiques du bébé :**

Troubles fonctionnels à expression somatique (troubles du sommeil, troubles alimentaires, pleurs inconsolables)
Troubles neuro-développementaux (retards de développement, atypies du développement)

- ✓ **Troubles dans les relations parents-bébé et les interactions précoces :**

Retrait social, hyper vigilance, angoisses de séparation, attachement in sécure (côté bébé)
Troubles de l'expérience subjective de la parentalité, troubles de la pratique de la parentalité (côté parents)

- ✓ **Pathologies somatiques parentales avec retentissements psychiques et relationnels:**

Maladies chroniques, déficiences sensorielles

- ✓ **Pathologies psychiatriques parentales avec retentissements psychiques et relationnels :**

Troubles psychotiques aigus, schizophrénie, troubles bipolaires, dépression prénatale, dépression post-natale, troubles anxieux, risque suicidaire, troubles de la personnalité ; conduites addictives
Antécédents traumatiques (carences, maltraitances, violences intrafamiliales, placements, abus sexuels, parcours de migration)

Les objectifs thérapeutiques généraux sont :
Construire pour chaque situation un parcours et un projet de soins individualisé qui comprend :

- ✓ **des soins psychiques aux mères et futures mères en souffrance psychique pathologique**, par des prises en charges individuelles (psychothérapiques, corporelles) et groupales (groupes d'éducation thérapeutique, groupes d'habiletés parentales)
- ✓ **des soins corporels et psychiques aux bébés** (psychomotricité, protection de la sensorialité, respect des rythmes) en soutenant la construction d'une stratégie d'attachement « sécure »

- ✓ **un accompagnement de la construction du lien mère-bébé** s'appuyant sur la pratique quotidienne des soins au bébé (temps des bains-repas-endormissement, vidéo-feed back)
- ✓ **une intégration des pères ou conjoints aux soins** (temps thérapeutiques père+ mère + bébé, consultation spécialisée, groupes de pères)
- ✓ **une prise en compte du reste de la famille** (autres enfants, implication des grands-parents) pour la recherche du maintien de l'équilibre familial (entretiens familiaux, thérapies familiales)
- ✓ **un appui sur la continuité temporelle de l'hospitalisation temps plein** permettant d'éviter des états d'anticipation anxieuse, de débordements ou d'impuissance face à des difficultés nécessitant des ressources externes.

Les demandes hospitalisation arrivent soit depuis les services d'urgence (UPRM, HEH..), soit depuis les partenaires de soins HFME (USAP Néonatologie maternités, pédopsychiatrie) du territoire du Rhône couvrant l'inter secteurs du Vinatier, de l'hôpital St Jean de Dieu, et de l'hôpital de St Cyr-au-mont-d'or et région AURA.
Au terme de l'hospitalisation sur l'UBPPP, les dyades ou triades sont réorientées soit sur leur domicile avec un suivi ambulatoires psy adultes et ou périnatalité si besoin et ou partenaires de soins (PMI, crèche..).

L'équipe soignante sur l'unité est **pluridisciplinaire** :

- Un pédopsychiatre responsable d'unité à temps plein,
- Un pédopsychiatre assistant,
- Des Internes,
- Un cadre de santé,
- 8 IDE et ou IPDE,
- 5 auxiliaires puériculture. ,
- Un secrétaire,
- Un psychologue clinicien,
- Deux psychomotriciennes à temps partiel,
- Une assistante sociale à temps partiel

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier(e) réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

- Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologiques, sociales, économiques et culturelles.
- Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.
- L'infirmier(e) participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.
- L'infirmier(e) dispense des soins conformément à la législation en vigueur telle qu'elle est définie par le décret du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession et du 18 février 1993 relatif aux règles professionnelles ainsi que le décret de 2004 concernant la prise en charge spécifique en psychiatrie. Il (elle) participe à la réalisation de projets de soins thérapeutiques au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

7.1. Missions générales

- Assurer la prise en charge globale des patients (mères, pères, bébés) dans le cadre de leur hospitalisation en psychiatrie périnatale.
- Prendre en charge les soins infirmiers et de puériculture en fonction des besoins du patient (mère, bébé, et famille).

- Observer, évaluer et accompagner les personnes dans leur dimension psychologique, émotionnelle, affective et comportementale.
- Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle parental en lien avec le développement de leur bébé, en favorisant une relation saine et sécurisante

7.2. Activités principales et spécifiques

7.2.1. Activités principales :

Activités relationnelles et de soin

- Assurer l'exécution des soins relevant du rôle propre infirmier et/ou prescrits (chimiothérapiques, somatiques, psychothérapiques),
- Participer à l'accueil et à l'information des patients et de leur entourage,
- Proposer un environnement adapté au patient et à sa pathologie,
- Participer aux relèves avec transmissions ciblées et relèves physiques,
- Recueillir les données cliniques et les informations nécessaires à l'établissement du projet de soins individualisé
- Surveiller l'évolution de l'état de santé des patients et évaluer leur comportement et assurer la transmission aux responsables concernés,
- Participer et conduire des entretiens infirmiers (admission, orientation, aide, à visée psychothérapeutique),
- Elaborer, mettre en place et animer des groupes à visée psychothérapeutique,
- Participer aux actions de formation et d'éducation à la santé proposées aux patients et à leur entourage,
- Assurer la transmission des informations nécessaires au suivi des soins à tous les partenaires concernés (internes et externes),
- Préparation des synthèses cliniques et synthétisation du projet de soins,
- Participer au travail d'élaboration dans les instances cliniques, institutionnelles et d'analyse de la pratique,
- Avoir une dynamique de travail en réseau afin de pouvoir faciliter les liens et l'articulation avec les différents partenaires impliqués dans la prise en charge
- Conduire un échange personnalisé auprès des familles et des partenaires dans une fonction d'interface (information, soutien, respect du cadre thérapeutique) dans le respect du secret professionnel, la discrétion.

Activités administratives et organisationnelles

- Planifier les soins et activités thérapeutiques,
- Assurer la tenue des dossiers patients (logiciel CORTEXTE) : retranscriptions d'informations, synthèses de prise en charge,
- Tenir à jour les mouvements (entrées, sorties, permissions, fugues…),
- Utiliser les moyens d'évaluations retenus par l'établissement,
- Participer à l'organisation logistique nécessaire au bon déroulement des soins,
- Assurer la gestion des repas la gestion et le contrôle des produits, matériels et dispositifs médicaux,
- Assurer la validation individuelle de la dispensation des traitements médicamenteux sous CORTEXTE.

Autres activités :

- Assurer par délégation l'encadrement des personnels placés sous sa responsabilité (AP, ASH),
- Participer à l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des étudiants IDE,
- Participer à l'accueil, l'encadrement des professionnels en stages d'immersion,
- Initier et/ou participer à des projets de recherche en soins infirmiers,
- Représenter le service dans les groupes transversaux initiés par la Direction des soins et le Département Qualité,
- S'investir dans les actions pédagogiques menées par le service dans les Instituts de Formation et auprès des partenaires,

- S'impliquer dans le projet du service et du pôle PEA.
- Contribuer à la démarche qualité et à l'amélioration des pratiques (patients traceurs, IQSS, check list, tenue dossier patient, CREX…)

7.2.2. Activités spécifiques :

7.2.2.1. Soins aux nourrissons et aux parents :

- Soins médicaux et de nursing aux bébés : surveillance de la santé et du développement (poids, température, alimentation, hygiène, éveil), soins spécifiques (bains, changes, soins du cordon, etc.).
- Soutien à l'allaitement maternel ou au biberon : conseils et suivi de l'alimentation, soutien psychologique pour les mères en difficulté d'allaitement.
- Observation et évaluation de la relation mère-enfant : repérer d'éventuels troubles de l'attachement, de la communication ou du lien.
- Suivi psychomoteur de l'enfant : évaluation du développement moteur et sensoriel, soutien à l'éveil et à la stimulation précoce en lien avec les psychomotriciennes et la puéricultrice de l'unité

7.2.2.2. Soins infirmiers aux parents

- Prise en charge de la santé physique et mentale des mères et ou conjoint gestion du stress, des angoisses, de la dépression post-partum, soutien en cas de troubles psychiques ou émotionnels liés à la maternité.
- Prise en charge des troubles psychiatriques : accompagner les mères souffrant de troubles psychiatriques sévères (psychose, dépression sévère, troubles anxieux) dans un cadre sécurisant.
- Accompagnement dans la gestion du lien parental : travail autour de la relation parentale, soutien dans l'organisation de la vie familiale, conseils pratiques sur les soins à apporter au bébé.

7.2.2.3. Soutien à la famille et à l'entourage

- Éducation à la parentalité : ateliers et entretiens avec les parents pour renforcer leur compétence parentale, gestion des émotions et des besoins du bébé.

7.2.2.4. Évaluation et suivi thérapeutique

- Évaluations régulières : suivi des indicateurs cliniques des mères et des bébés, évaluation des risques (suicide, maltraitance, troubles du comportement).
- Participation à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de soins individualisés ; aux réunions pluridisciplinaires et Préparation des synthèses ou points cliniques en collaboration avec l'équipe pluriprofessionnelles
- Mise à jour du dossier patient avec des observations pertinentes sur l'évolution de la santé mentale et physique des mères et ou pères et bébés.
- Initiation, animation et mise en place d'activités thérapeutiques à médiation sur prescription médicale

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

8.1. Formation souhaitée

- **Diplôme requis** : Diplôme d'État d'Infirmier ou de Puéricultrice

8.2. Expérience professionnelle

- Expérience souhaitée : Expérience en milieu psychiatrique et ou psychiatrie périnatale et ou pédiatrie

8.3. Compétences requises

Compétences techniques :

- Connaissance approfondie des soins infirmiers et de puériculture adaptés à la pédiatrie et à la psychiatrie périnatale.
- Maîtrise des soins de nursing, de la gestion des pathologies post-partum, des soins d'hygiène et d'alimentation des nourrissons.
- Connaissance des troubles psychiatriques liés à la périnatalité (dépression post-partum, psychose post-partum, anxiété, etc.).

Compétences relationnelles et humaines :

- Écoute active, sensibilité à la souffrance psychologique et affective des mères et des bébés.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.
- Aptitude à accompagner le patient dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Compétences organisationnelles et pédagogiques :

- Capacité à gérer des priorités multiples et à suivre les protocoles de soins avec rigueur.
- Aptitude à éduquer et à former les parents sur les soins et l'accompagnement de leur bébé.
- Capacité à faire preuve de patience et de bienveillance dans un contexte de vulnérabilité.

8.4. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance dans le domaine de la Pédopsychiatrie et Psychiatrie Adulte
- Connaissance du lien Mère-Bébé, du développement psychoaffectif de l'enfant.
- Connaissance Psychopathologie de l'Adulte.
- Connaissance en Périnatalité et ou psychiatrie périnatale

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Emetteur		
Pôle PEA		
Modifications apportées par la nouvelle version		
- Création et remise en forme sous nouvelle cartouche graphique. - Modifications inhérentes à l'évolution de l'UBPPP.		
Rédaction	**Vérification**	**Validation**
Mme Agnès SANCHEZ ARNAUD Cadre de Santé Unité UBPPP	M. Benjamin GARNIER Cadre supérieur de santé Assistant Chef de pôle PEA Mme Elise BLONDELLE Cadre Supérieure de Santé	M. Pierre-Hubert DUCHARME Coordonnateur général des soins